

CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE MIRAMAS

SÉANCE PUBLIQUE DU 16 OCTOBRE 2019

La séance est ouverte à 19 heures dans les formes réglementaires, sous la présidence de Monsieur Frédéric VIGOUROUX, Maire de Miramas.

Monsieur le MAIRE.- Mesdames et messieurs, chers collègues, il est 19 heures nous allons ouvrir la séance du Conseil municipal.

Madame Géraldine BUTI salue l'assemblée et procède à l'appel nominal des élus du Conseil municipal.

Étaient présents : Mesdames et Messieurs.

Frédéric VIGOUROUX, Gérald GUILLEMONT, Jean GUILLON, Marie-Pierre VIAL, Paulette ARNAUD, Jacques BAUDOUX, Anne-Marie CHAYOT, Christian PEYRO, Géraldine BUTI, Fernande REYNAUD, Armelle RAFFINI, Jerry GRUAT, Daniel HIGLI, Monique TRINQUET, Jean-Luc SANCHE, Brigitte CONTE, Martine ARFI, Nathalie PISANO, Hatab JELASSI, Laëtitia DEFFOBIS, Hervé REBOUL, Beatrix ESPALLARDO, Cécile DUMAS, Marc THOMAS, Nathalie ARZIAL, Jean Luc CHELLY

Étaient représentés : Mesdames et Messieurs.

Maryse RODDE par Jean GUILLON
Jean-Marie PASCAL par Anne Marie CHAYOT
Gaëtan FERNANDEZ par Daniel HIGLI
Fadela AOUMMEUR par Christian PEYRO
Eric MARCHESI par Géraldine BUTI
Olivier JULIEN par Martine ARFI
Catherine FOURMENT par Gérald GUILLEMONT
Jérémy PARDIES par Jacques BAUDOUX

Était absente excusée : Madame.

Marilyne KERAUDY

Le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut valablement délibérer.

DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Monsieur le MAIRE.- Je vous propose la candidature de Madame Anne-Marie CHAYOT comme secrétaire de séance.

En l'absence de candidature supplémentaire, il est procédé au vote.

POUR : 34

(28 « Pour Miramas » + 3 « Rassemblement Bleu Marine pour Miramas »
+ 1 « Madame Cécile DUMAS » + 1 « Monsieur Marc THOMAS »
+ 1 « Madame Nathalie ARZIAL »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Est désignée secrétaire de séance à l'unanimité, Madame Anne-Marie CHAYOT.

A/ RATIFICATION DU PROCÈS-VERBAL DU 04 SEPTEMBRE 2019

En l'absence de demande de modification, il est procédé au vote.

VOTE

POUR : 34

(28 « Pour Miramas » + 3 « Rassemblement Bleu Marine pour Miramas »
+ 1 « Madame Cécile DUMAS » + 1 « Monsieur Marc THOMAS »
+ 1 « Madame Nathalie ARZIAL »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Le procès-verbal de la réunion du Conseil municipal du 4 septembre 2019 est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le MAIRE.- Avant de commencer notre Conseil municipal, je voulais juste vous dire que nous avons reçu une lettre de Monsieur André VIOLA qui est le Président des maires de l'Aude.

Monsieur le Maire m'écrit que : « suite aux terribles inondations que le département de l'Aude a connu, le 15 octobre 2018, la reconstruction de nombreuses infrastructures publiques a mobilisé des moyens humains, techniques et financiers conséquents de la part de la collectivité audoise. Dans le même temps, de nombreux particuliers, agriculteurs et entreprises ont dû eux aussi faire face aux ravages du climat. Avec le temps et la patience, l'Aude se relève de la catastrophe.

L'élan de solidarité qui s'est manifesté de tout le pays a permis que nous dépassions rapidement l'abattement lié à la constatation des dégâts pour entrer au plus vite dans une phase de reconstruction qui dure encore.

Vous faites – ce n'est pas moi, c'est le Conseil municipal, car nous l'avons voté tous ensemble – partie de ceux qui nous ont aidé pendant cette période, et j'ai déjà eu l'occasion de vous en remercier – il m'avait téléphoné – et je me permets en ces quelques mots de le faire à nouveau tant la décision de votre collectivité de nous accompagner mérite d'être soulignée. Sans les moyens financiers reçus, nous n'aurions pas pu être réactifs.

En choisissant d'aider les collectivités audoises à travers le fonds de solidarité cogéré par le département et l'association des maires de l'Aude, votre don de 5 000 euros a contribué à prendre en charge, pour les communes classées en catastrophe naturelle, des actions de première urgence telles que des opérations de nettoyage, de mise en place d'équipements provisoires pour les écoles et de navettes pour transporter les élèves, de remises en état urgentes d'équipements publics, de remplacement d'équipements mal couverts par les assurances et de réparations diverses. À ce jour, déjà plus de 1,9 million d'euros a été attribué à 90 communes.

Il reste beaucoup à faire et d'autres dépenses devront être engagées. Tout en menant ses actions, le Département de l'Aude mobilisé pour sa reconstruction vous est reconnaissant pour cet élan de solidarité.

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, en l'assurance de mes sentiments distingués ».

Je voulais vous faire ce retour, puisque nous avons décidé, suite aux événements de l'Aude et aux inondations, de les l'aider. Je trouve que c'est plutôt sympathique. Je lui renverrai un courrier de remerciements pour nous avoir donné au Conseil municipal la liste des choses auxquelles nous avons pu participer. Je le fais ce soir. Je pense que les Miramasséens seront heureux de savoir que cela a été utile.

B/ DÉLIBÉRATIONS

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

N° 01 – MISE A DISPOSITION A TITRE GRATUIT DE MOYENS AUX CANDIDATS AUX ÉLECTIONS POLITIQUES DE 2020 – APPROBATION DE LA CONVENTION TYPE – AUTORISATION DONNÉE A MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER

Rapporteur : Monsieur Frédéric VIGOUROUX

Monsieur le MAIRE.- Nous allons commencer les délibérations. La première, c'est moi. Il paraît qu'il y a une élection bientôt, en 2020. Je sais que beaucoup s'interrogent et réfléchissent; d'autres s'activent. Nous avons pris, ici, à Miramas, depuis un moment, la décision que toute formation politique, quelle qu'elle soit, devait avoir les mêmes moyens pour pouvoir se réunir dans notre ville. J'ai donc l'honneur et l'avantage de proposer au Conseil municipal la mise à disposition à titre gratuit – ce qui est correct par rapport au Code électoral – de moyens aux candidats aux élections politiques de 2020. Il s'agit donc d'une convention type avec des matériels, en fonction évidemment des dates disponibles. Je le précise. Il y a donc la salle des fêtes, le hall de la Maison des associations (que l'on appelle la MIP : la Maison de l'Innovation et du Partage), la salle Ambroise Croizat, au 1^{er} étage. Ces trois salles sont munies de chaises, de tables, de podiums et de pupitres. Pour les comptes de campagne les futurs candidats pourront intégrer cela, puisque c'est évidemment ce que l'on appelle de l'apport en nature fait par la Collectivité pour tous les candidats. C'est la meilleure des choses. Comme cela, vous dépenserez moins d'argent.

J'imagine que tout le monde est d'accord ! Oui, je m'en doutais un peu.

En l'absence de commentaire, il est procédé au vote.

VOTE

POUR : 34

(28 « Pour Miramas » + 3 « Rassemblement Bleu Marine pour Miramas »

+ 1 « Madame Cécile DUMAS » + 1 « Monsieur Marc THOMAS »

+ 1 « Madame Nathalie ARZIAL »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

N° 02 – MISE À DISPOSITION DE CHALETS POUR L'ÉVÉNEMENT « ART DE NOËL 2019 »
- APPROBATION DE LA CONVENTION TYPE - AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER

Rapporteur : Madame Paulette ARNAUD

Madame Paulette ARNAUD procède à la lecture du rapport.

Madame Paulette ARNAUD.- C'est ce que l'on fait chaque année, pour organiser les fêtes de Noël notamment sur la place Jourdan. Cela se fait entre la Ville, l'Office de tourisme et l'association des commerçants.

Monsieur le MAIRE.- J'ajouterai que la semaine d'avant, c'est vu avec l'association des commerçants, il y aura là aussi des manifestations. Cela fait beaucoup de manifestations au mois de décembre. C'est très bien. C'est Noël, avec plein de lumières.

Madame Paulette ARNAUD.- Il y aura une grande braderie, une soirée jazz, etc.

Monsieur le MAIRE.- Et des moules frites, surtout. On attend tous les moules frites pour Noël.

S'il n'y a pas d'autres questions, je passe au vote.

VOTE

POUR : 34

(28 « Pour Miramas » + 3 « Rassemblement Bleu Marine pour Miramas »
+ 1 « Madame Cécile DUMAS » + 1 « Monsieur Marc THOMAS »
+ 1 « Madame Nathalie ARZIAL »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

N° 03 – ABROGATION DE LA DÉLIBÉRATION N° 65-2004 DU 7 MAI 2004 - APPROBATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE LA CHAMBRE FUNÉRAIRE

Rapporteur : Madame Nathalie PISANO

Madame Nathalie PISANO procède à la lecture du rapport.

Monsieur le MAIRE. - Y a-t-il des questions ? Monsieur THOMAS.

Monsieur Marc THOMAS. - Ce n'était pas une question. C'est juste une phrase de l'article 7 qui me choque un petit peu. Il y a marqué « *La toilette mortuaire est exclusivement réalisée par des représentants des cultes ou par des opérateurs funéraires désignés par les familles* ». Je pense que quand il y a un décès dans une famille, c'est plutôt à la famille d'habiller le corps et de le nettoyer. Je pense que c'est plus à la famille.

Monsieur le MAIRE. - Quelle est la difficulté ? Je n'ai pas compris.

Monsieur Marc THOMAS. - Parce que, là, tel que c'est écrit... Moi, je ne laisse pas un corps comme ça.

Monsieur le MAIRE. - On me souffle derrière, parce que j'avoue que, moins j'y vais, mieux je me porte. Juste une chose : cela ne limite pas si des familles le veulent. Par contre, il y a des familles qui ne veulent pas, ce qui permet de faire venir des gens pour la toilette qui sont dûment habilités pour le faire. Si les gens veulent utiliser des personnes pour faire la toilette du mort, ils utilisent des personnes qui sont dûment habilitées pour le faire, ou des personnes du culte, parce qu'il y a plusieurs cultes. On est d'accord. Bien ! Avec cette information particulière, je reviens au vote.

Il est à présent procédé au vote.

VOTE

POUR : 34

(27 « Pour Miramas » + 3 « Rassemblement Bleu Marine pour Miramas »
+ 1 « Madame Cécile DUMAS » + 1 « Monsieur Marc THOMAS »
+ 1 « Madame Nathalie ARZIAL »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

N° 04 — AVENANT À LA CONVENTION DE DISTRIBUTION DES CONTRATS DE PRÉVOYANCE OBSÈQUES PROPOSÉS PAR LA SOCIÉTÉ MUTAC – AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER

Rapporteur : Madame Nathalie PISANO

Madame Nathalie PISANO procède à la lecture du rapport.

En l'absence de question, il est procédé au vote.

VOTE

POUR : 34

(28 « Pour Miramas » + 3 « Rassemblement Bleu Marine pour Miramas »
+ 1 « Madame Cécile DUMAS » + 1 « Monsieur Marc THOMAS »
+ 1 « Madame Nathalie ARZIAL »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

**N° 05 – MODIFICATION DE LA DÉLIBÉRATION N°110-2017 DU 7 JUIN 2017 -
APPROBATION DE LA CONVENTION TYPE DE MISE À DISPOSITION DE BIENS
IMMEUBLES ENTRE LA COMMUNE ET LE CCAS DE MIRAMAS DANS LE CADRE DE
L'HÉBERGEMENT DE PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP – AUTORISATION
DONNÉE À MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER**

Rapporteur : Monsieur Christian PEYRO

Monsieur Christian PEYRO procède à une lecture succincte du rapport.

Monsieur le MAIRE.- On fait cela depuis longtemps. On continue de le faire. On a des demandes. Après, je vais juste vous parler d'une extension que nous allons faire, encore, avec les médecins de la Ville que j'ai eus au téléphone. Nous avons mis en place un dispositif particulier.

D'abord, sur ce dossier, s'il n'y a pas de question, nous passons au vote.

VOTE

POUR : 34

(28 « Pour Miramas » + 3 « Rassemblement Bleu Marine pour Miramas »
+ 1 « Madame Cécile DUMAS » + 1 « Monsieur Marc THOMAS »
+ 1 « Madame Nathalie ARZIAL »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Monsieur le MAIRE.- C'est une information complémentaire que je vous donne. Je n'ai pas besoin de passer en délibération, mais j'ai considéré que c'était tout de même assez important.

Vous savez que nous avons une certaine tension, que les années passent et que les médecins en France, malheureusement pour nous, il n'y en a plus pléthore. Le temps que les choses changent, la Ville est en train de se mettre depuis déjà plusieurs années en position d'essayer de faire venir des médecins généralistes. Des médecins généralistes formateurs sur la Ville, il y en a, ils reçoivent des étudiants en médecine. Ils ont 6 à 7 mois de stage à faire avant leur installation. Comme nous sommes une ville intelligente, les médecins que nous avons rencontrés m'ont proposé de faciliter leur venue à Miramas pour faire leur stage. Nous en avons deux à ce jour, et peut-être une troisième.

Pour aider les médecins, les nôtres, à conserver ces personnes dans leur cabinet, pour travailler ensemble, il nous est apparu nécessaire de pouvoir les accueillir dans de bonnes conditions. Dans de bonnes conditions, c'est-à-dire de les loger. Nous avons – et j'ai le droit de le faire – pris un bail non pas à mon nom, mais dans la ville, pour avoir un appartement où il y a deux chambres et peut-être un deuxième s'il y a des personnes qui viennent. C'est un petit endroit coquet, pour pouvoir les faire venir. Nous allons les emmener manger une glace au Vieux Miramas. On va évidemment leur faire découvrir notre commune, l'attrait du sport, etc.. Mais surtout, cela va permettre aux médecins généralistes de la Ville de travailler avec elles pendant six ou sept mois et de leur proposer de rester chez nous, à l'intérieur de leurs cabinets. Donc, nous nous mettons tous en position de bien les accueillir pour qu'elles découvrent les joies de Miramas, et la belle ville de Miramas, pour pouvoir rester.

Je voulais vous faire cet aparté à côté de la délibération. C'est une information au Conseil municipal.

FINANCES

N° 06 – MODIFICATION DE LA DÉLIBÉRATION N° 48-2019 DU 10 AVRIL 2019 - ACTUALISATION DES TARIFS RELATIFS AU REMPLACEMENT DU MATÉRIEL COMMUNAL DÉTÉRIORÉ LORS DE L'UTILISATION DES SALLES COMMUNALES

Rapporteur : Monsieur Jacques BAUDOUX

Monsieur Jacques BAUDOUX.- Il s'agit dans le corps de la délibération, de tenir compte de l'ouverture de la salle Colomb, toute neuve et toute rénovée.

Monsieur Jacques BAUDOUX procède à la lecture du rapport.

Monsieur Jacques BAUDOUX.- Vous avez donc au verso de cette délibération les tarifs proposés qui tiennent compte des coûts réels relatifs au remplacement de ce matériel, avec des précisions complémentaires concernant la salle Colomb qui sera dotée notamment, d'une sonorisation de haute technologie, qui permettra aux associations et aux manifestations culturelles de la Ville de bénéficier d'un matériel technique performant, mais qui nécessite effectivement, vu le coût de ce matériel, des coûts de remplacement à la hauteur.

Monsieur le MAIRE.- La salle Colomb ne sera ouverte en location qu'aux associations. C'est la seule façon pour nous de maîtriser aussi la réalité de ce qu'il s'y passe. Si la salle s'est retrouvée dans un piteux état, c'est que, des fois, on avait des surprises. Là, en l'occurrence, elle sera toute neuve. On l'ouvrira bientôt. Je précise que, derrière, suivra la salle Tristani. Même chose, même tarif. En l'occurrence, à chaque fois, nous prêterons aux associations. C'est pour cela que nous faisons passer maintenant les tarifs, pour permettre de l'indiquer aux associations. On rentre, il y aura un agent pour vérifier, on sort, il y aura un agent pour vérifier, et en même temps, s'il y a dégradation, il faudra payer. C'est comme cela, il faut responsabiliser les gens. Cela s'appelle « la gestion des coûts » !

Est-ce qu'il y a des questions ? Madame Cécile DUMAS.

Madame Cécile DUMAS.- Je voudrais signaler quand même que, malgré tous les problèmes qu'il y avait eu dans la réalisation de la salle Colomb, je trouve que le résultat est à noter. Vu le profil de la salle et ce qu'ils sont arrivés à faire dans le cadre d'une rénovation, je trouve que le résultat est magnifique.

Monsieur le MAIRE.- Magnifique. Et encore, il y a des surprises à l'intérieur.

Dans ces conditions, je vais donc passer au vote.

VOTE

POUR : 34

(28 « Pour Miramas » + 3 « Rassemblement Bleu Marine pour Miramas »

+ 1 « Madame Cécile DUMAS » + 1 « Monsieur Marc THOMAS »

+ 1 « Madame Nathalie ARZIAL »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

N° 07 – ATTRIBUTION D'AIDES DE MINIMIS EN FAVEUR DE L'IMMOBILIER COMMERCIAL – AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER

Rapporteur : Madame Laëtitia DEFFOBIS

Monsieur le MAIRE.- Vous êtes accompagnée de Madame AOUMMEUR, bien sûr, qui vous salue.

Madame Laëtitia DEFFOBIS.- Bien sûr. C'est en son absence que je présente cette délibération. Vous le savez, la volonté de la Ville d'accompagner l'arrivée d'installations et le développement du commerce du centre-ville s'est traduite par l'instauration – depuis le 5 juillet 2018, déjà – d'un dispositif d'aide financière à l'immobilier commercial et artisanal.

Madame Laëtitia DEFFOBIS procède à la lecture du rapport.

Monsieur le MAIRE.- Depuis un an et demi ou deux ans, nous nous sommes lancés dans cette opération. J'ai l'honneur et l'avantage de vous dire que le petit dernier, c'est le 19^{ème} commerce ouvert de proximité au centre-ville. À chaque fois, je vous le dis, allez les voir. Vous verrez qu'ils proposent des choses très intéressantes et que c'est une bonne chose pour notre ville.

Est-ce qu'il y a un commentaire ou une information. Monsieur Marc THOMAS.

Monsieur Marc THOMAS.- Je voudrais saluer le travail de... Je ne me souviens plus de son nom. Je crois que c'est Frédérika, son prénom.

Monsieur le MAIRE.- Madame SINTIVE, la manager de centre-ville. Cela me permet de saluer le travail de cette personne qui est manager de l'ancien président de l'association des commerçants de Miramas, qui a fait un excellent travail ; de saluer le nouveau président des commerçants. Monsieur COROMINAS, qui comme chacun le sait fait la réparation des télévisions et des frigos dans la moitié de la Ville depuis de nombreuses années. J'ai été très heureux qu'il y ait plus de 60 commerçants présents le soir sur la présentation de l'association (ce qu'ils voulaient faire, etc.). Il y a une véritable dynamique de ces jeunes commerçants qui se sont implantés. Ils sont tous de Miramas. Tous de Miramas ! Qu'ils y soient nés ou pas, ils sont tous de Miramas. Je trouve que c'est une bonne chose et que cela donne vraiment actuellement une vraie dynamique. On le voit puisqu'ils nous font remonter des projets sur lesquels on les accompagne. Je vous rappelle que la Ville aide l'association des commerçants pour embaucher ce manager de centre-ville, mais pas que la Ville, puisqu'il y

aussi l'aide de McArthur Glen, le Village de marques, qui cofinance pour 2 millions d'euros les projets sur quatre communes que sont Martigues, Istres, Salon et bien sûr, de façon importante, Miramas. Et il finance une partie du salaire de cette manager et je crois –mon petit doigt me le dit – qu'ils vont faire plus, parce qu'il faut qu'ils fassent plus pour nous aider à avancer encore.

Bien ! Sur cette question, je passe au vote. Merci, Madame DEFFOBIS, d'avoir remplacé Fadela AOUMMEUR. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est adopté à l'unanimité. Je vous remercie et je salue évidemment ces commerçants.

En l'absence de question, il est procédé au vote.

VOTE

POUR : 34

(28 « Pour Miramas » + 3 « Rassemblement Bleu Marine pour Miramas »
+ 1 « Madame Cécile DUMAS » + 1 « Monsieur Marc THOMAS »
+ 1 « Madame Nathalie ARZIAL »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

RESSOURCES HUMAINES

N° 08 – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS – CRÉATION D'UN POSTE DE GARDE CHAMPÊTRE CHEF

Rapporteur : Monsieur Hatab JELASSI

Monsieur Hatab JÉLASSI procède à la lecture du rapport.

Monsieur le MAIRE.- Alors, de quoi s'agit-il exactement ? D'une chose simple. Nous avons mis en place une surveillance sur les questions des déchets que nous avons trop souvent dans la Ville. Pour cela, nous avons une brigade que nous appelons l' « Ecobrigade ». Et puis, nous nous sommes aussi rendu compte qu'il fallait que l'on aille plus loin, parce que c'est bien beau d'essayer de prendre les gens en flagrant délit – je parle devant des éminences grises -, il se trouve que les communes sont assez limitées, dans le droit de l'environnement. Il

faut le dire, grâce aux élus ici présents qui ont beaucoup travaillé et au chef de la police municipale, nous avons vu qu'il y avait un poste, très ancien, qui s'appelle « le garde champêtre ». Tout le monde rigole. Eh bien, personne ne va rigoler, parce que le garde champêtre a un droit de poursuite, d'amende et aussi d'investigation qui permet d'aller dans la poubelle, et chez les gens, quand on nous met des déchets verts dehors, ou dans des endroits où, par exemple, on nous met des bennes de gravas ou des choses comme ça. Ce garde champêtre peut se déplacer sur le département, ce qui n'est pas tout à fait le cas des communes limitrophes, on va dire. Et il a un pouvoir considérable. La commune a décidé de faire un effort pour la Police municipale. Dans la sécurité, qui intéresse beaucoup de monde, nous avons aujourd'hui 45 policiers municipaux, mais je pourrai bientôt dire certaines choses.

Là, en l'occurrence, on vous propose de prendre un garde champêtre. Alors, le problème du garde champêtre, c'est qu'il y en a très peu en France. Il y en a 700. Donc, on est en train de faire le *mercato* pour essayer de « chopper » un garde champêtre avec expérience, qui veut découvrir une ville du sud de la France, belle, dynamique, où l'on mange des glaces. Nous avons de bons commerçants. Nous avons des espaces naturels magnifiques. On fait du sport plus qu'il n'en faut. Donc, nous sommes en train de le rechercher. D'autres communes le font en ce moment dans toute la France. Nous essayons de faire en sorte de l'attraper rapidement. Nous avons quelques pistes. Nous verrons bien.

Monsieur Hatab JELASSI.- Si vous le permettez, Monsieur le Maire, je vais quand même énoncer les compétences dont il dispose. Il peut rechercher et constater par procès-verbal les contraventions et délits portant atteinte aux propriétés, ainsi que les contraventions et arrêtés de police municipale des maires comme des préfets. Il peut aussi constater par procès-verbal les contraventions et dispositions du Code de la route. Il est compétent pour l'exécution des mandats d'amener et de dépôt. La loi dite Hulot a élargi ses compétences en matière environnementale puisqu'il peut contrôler les zones de culture ainsi que tous les locaux, installations et infrastructures où s'exercent des activités participant à la chaîne de production, de distribution de biocarburant et de bioliquide. C'est aussi une véritable police de l'environnement puisqu'ils sont habilités à rechercher et constater des infractions aux dispositions du Code de l'environnement. Ils peuvent accéder aux lieux où l'infraction a été commise, recueillir sur convocation ou sur place des déclarations les personnes, procéder à des auditions, requérir directement la force publique, procéder à la saisie d'objets, prélever des échantillons et contrôler des documents.

Monsieur le MAIRE.- Regardez bien, parce que, pour le coup, c'est une vraie création. On va le faire et le message sera simple. Nous avons suffisamment prévenu que la

Ville n'était pas un dépotoir. Maintenant, on passe à l'étape supérieure. Cela va tomber. Puisque le portefeuille l'emporte par moment, dès que le garde champêtre arrive, cela va nous permettre d'aller beaucoup plus vite.

En l'absence de question, il est procédé au vote.

VOTE

POUR : 34

(28 « Pour Miramas » + 3 « Rassemblement Bleu Marine pour Miramas »
+ 1 « Madame Cécile DUMAS » + 1 « Monsieur Marc THOMAS »
+ 1 « Madame Nathalie ARZIAL »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

**N° 09 – RECOURS A DU PERSONNEL VACATAIRE POUR ASSURER LE
FONCTIONNEMENT DE LA PISCINE MUNICIPALE**

Rapporteur : Monsieur Jacques BAUDOUX

Monsieur Jacques BAUDOUX procède à la lecture du rapport.

Monsieur le MAIRE.- J'ajouterai juste une chose. Dans votre délibération, il y a une petite phrase qui s'y est glissée, comme vous l'avez indiqué très justement. C'est le quatrième paragraphe en remontant. Ce ne sont pas des emplois, d'accord : « ... d'autoriser le recours à du personnel vacataire pour assurer l'apprentissage de la natation ainsi que la surveillance du bassin en direction d'un jeune public des écoles maternelles et primaires ». Et là, il y a un point. Il n'y a pas « *et plus largement* ». On veut faire passer toutes nos écoles primaires et maternelles, elles sont prioritaires.

Cela veut dire qu'il n'y a pas d'autres activités dans ce bassin d'apprentissage. C'est clair. C'est une décision que nous avons prise avec le personnel de l'Éducation nationale pour accélérer le processus d'apprentissage de la nage. Comme chacun le sait, c'est tout de même un souci actuellement. Pas chez nous, à Miramas, mais dans d'autres villes. Nous avons quand même trois piscines. C'est beaucoup.

Y a-t-il des questions ? Il n'y a pas de question.

Nous passons au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est adopté à l'unanimité.

En l'absence de question, il est procédé au vote.

VOTE

POUR : 34

(28 « Pour Miramas » + 3 « Rassemblement Bleu Marine pour Miramas »
+ 1 « Madame Cécile DUMAS » + 1 « Monsieur Marc THOMAS »
+ 1 « Madame Nathalie ARZIAL »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

N° 10 – ABROGATION À COMPTER DU 1^{ER} NOVEMBRE 2019 DES DÉLIBÉRATIONS N°74-2018 DU 11 AVRIL 2018 ET N°172-2018 DU 18 OCTOBRE 2018 RELATIVES AUX INDEMNITÉS HORAIRES POUR TRAVAUX SUPPLÉMENTAIRES – APPROBATION DES DISPOSITIONS APPLICABLES AUX IHTS

Rapporteur : Monsieur Gérald GUILLEMONT

Monsieur Gérald GUILLEMONT procède à la lecture du rapport.

Monsieur Gérald GUILLEMONT.- En fait, on reprend tout simplement la délibération précédente et, comme nous venons de créer l'emploi de garde champêtre chef dans la délibération précédente, il se voit augmenté dans le tableau qui figure au verso du texte de cette catégorie d'agent. C'est tout. On pourra ainsi rémunérer ce garde champêtre chef d'indemnités horaires pour travaux supplémentaires.

Monsieur le MAIRE.- Le concours de garde champêtre, c'est tous les deux ans. À votre bon cœur, Messieurs Dames. C'est un très beau métier. On peut être chef garde champêtre.

Il y a-t-il des questions particulières là-dessus ? S'il n'y a pas de question, nous passons au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est adopté à l'unanimité.

En l'absence de commentaire, il est procédé au vote.

VOTE

POUR : 34

(28 « Pour Miramas » + 3 « Rassemblement Bleu Marine pour Miramas »
+ 1 « Madame Cécile DUMAS » + 1 « Monsieur Marc THOMAS »
+ 1 « Madame Nathalie ARZIAL »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

**N° 11 – ABROGATION À COMPTER DU 1^{ER} NOVEMBRE 2019 DE LA DÉLIBÉRATION
N°78-2018 DU 11 AVRIL 2018 ET MISE EN ŒUVRE DU RÉGIME INDEMNITAIRE DES
AGENTS RELEVANT DE LA FILIÈRE POLICE MUNICIPALE**

Rapporteur : Monsieur Hatab JELASSI

Monsieur Hatab JELASSI procède à une lecture succincte du rapport.

Monsieur le MAIRE.- Y a-t-il des questions sur l'arrivée du garde champêtre et sur le reste de cette délibération ? S'il n'y a pas de question, nous pouvons passer au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est adopté à l'unanimité.

En l'absence de question, il est procédé au vote.

VOTE

POUR : 34

(28 « Pour Miramas » + 3 « Rassemblement Bleu Marine pour Miramas »
+ 1 « Madame Cécile DUMAS » + 1 « Monsieur Marc THOMAS »
+ 1 « Madame Nathalie ARZIAL »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

N° 12 – MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL A TITRE ONÉREUX AUPRÈS DE LA COMMUNE DE SAINT-MARTIN-DE-CRAU - APPROBATION DE LA CONVENTION ET AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER

Rapporteur : Monsieur Gérald GUILLEMONT

Monsieur Gérald GUILLEMONT.- C'est une délibération très simple. Il s'agit de renouveler une délibération que nous avons l'an dernier qui a permis à un agent de catégorie C de la commune d'intégrer la commune de Saint-Martin-de-Crau. Nous renouvelons donc cette délibération, sachant que la commune de Saint-Martin-de-Crau nous rembourse.

Monsieur Gérald GUILLEMONT procède à la lecture succincte du rapport.

En l'absence de question, il est procédé au vote.

Madame Laëtitia DEFFOBIS ne prend pas part au vote sur cette délibération.

VOTE

POUR : 33

(27 « Pour Miramas » + 3 « Rassemblement Bleu Marine pour Miramas »
+ 1 « Madame Cécile DUMAS » + 1 « Monsieur Marc THOMAS »
+ 1 « Madame Nathalie ARZIAL »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

ÉDUCATION CULTURE JEUNESSE SPORTS

N° 13 — VERSEMENT D'UN ACOMPTE SUR LA SUBVENTION 2020 À L'ASSOCIATION NUITS MÉTIS - AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER L'AVENANT N°1 À LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS

Rapporteur : Madame Paulette ARNAUD

Madame Paulette ARNAUD procède à la lecture du rapport.

Madame Paulette ARNAUD.- Il s'agit bien évidemment de toute l'action de Nuits Métis sur la Ville qui se construit tout au long de l'année. Le festival est tout de même un festival participatif qui fait qu'il y a un travail. Encore cet après-midi, il y a eu des activités dans le cadre des quartiers autorégionaux. Cela a bien marché. Il y a beaucoup de monde. Ils construisent régulièrement de nouvelles marionnettes.

Monsieur le MAIRE.- Mais là, c'est la délibération que l'on fait chaque année d'avance pour permettre d'aller chercher des acteurs, des auteurs et des chanteurs.

Madame Paulette ARNAUD.- Là, cela va leur permettre de réserver la programmation, puisque les artistes se réservent à peu près dans ces délais-là.

Monsieur le MAIRE.- Très bien ! Y a-t-il des questions particulières ? S'il n'y a pas de question particulière, nous passons au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ?

En l'absence de question, il est procédé au vote.

VOTE

POUR : 29

(28 « Pour Miramas » + 1 « madame Cécile DUMAS »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 5

(3 « Rassemblement Bleu Marine pour Miramas »
+ 1 « Monsieur Marc THOMAS » + 1 « Madame Nathalie ARZIAL »)

Madame Beatrix ESPALLARDO.- 131 500 euros par an, cela fait beaucoup. Je l'ai déjà dit.

Monsieur le MAIRE.- Eh bien, on le dira aux 2 000 personnes qui viennent.

Madame Beatrix ESPALLARDO.- Pour les contribuables de Miramas, nous n'avons pas les moyens de nous payer 131 500 euros de divertissement.

Madame Paulette ARNAUD.- Nous avons beaucoup d'actions dans les écoles...

Madame Beatrix ESPALLARDO.- Mais même ! Cela fait beaucoup.

Madame Paulette ARNAUD.- Oui, c'est une somme, évidemment. C'est un choix de faire...

Madame Beatrix ESPALLARDO.- On ferait une délibération auprès des Miramasséens, on ferait un vote, je suis sûre que cela ne passerait pas. Parce que 131 500...

Monsieur le MAIRE.- Madame ESPALLARDO, prenez le micro, parce que l'on enregistre. Après, la dame va me crier dessus parce qu'elle n'entendra pas et elle ne reprendra pas vos propos. Nous avons tous entendu. Chaque année, à chaque fois qu'arrive cet avenant, qui est une avance sur compte, à chaque fois, vous nous posez la même question. Et à chaque fois, nous vous répondons de la même façon. Nous verrons bien, dans les votes. Parce que la politique culturelle de la commune fait partie du projet global de la commune. Nous verrons bien au mois de mars prochain. Moi, ce que je peux vous dire, c'est que vu le montant, et vu ce qui se passe ailleurs, y compris d'ailleurs dans certaines communes (parce que je m'y intéresse un tout petit peu en ce moment, des fois que), des communes qui vous sont plus proches... Et quand je regarde le montant des budgets pour les fêtes, je me rends compte aussi des montants très importants.

Nous, c'est un montant qui couvre aussi toute la politique culturelle dans nos écoles sur l'art de la musique. Alors, on estime que, finalement, c'est plutôt bien amorti. C'est un choix. Nous pensons que c'est une excellente chose que nos gamins puissent apprendre la musique, participer avec des auteurs à l'écriture musicale, et faire un certain nombre de choses. N'oubliez jamais que dans les collèges, dans les lycées, dans nos écoles primaires et maternelles, ils interviennent. Donc, ce n'est pas un achat d'un petit objet. C'est une vraie politique culturelle, en partie – il n'y a pas que ça dans la politique culturelle -, qui nous permet de le faire. Donc, nous vous le proposons, et comme chaque année, vous votez contre. Je l'entends ! Ah oui, abstention ! Pardon.

N° 14 — PROJET ÉDUCATIF LOCAL 2015-2020 – PROGRAMMATION 2019-2020

Rapporteur : Madame Monique TRINQUET

Madame Monique TRINQUET procède à la lecture du rapport.

Monsieur le MAIRE.- Y a-t-il des questions particulières sur cette question ? Oui, Monsieur THOMAS, vous vous intéressez à la sophrologie.

Monsieur Marc THOMAS.- Alors, justement, le projet éducatif local. La sophrologie, je ne vois pas trop ce que cela peut à voir avec l'éducation. Je lis : « *présentation de l'action. Déroulement de la séance. Etape 1, rituel de début, exercices de respiration, position assise autour d'un cercle qui représente le groupe, ouverture de la séance au son d'un gong* ». Très important, le gong. Franchement, est-ce que c'est vraiment de l'éducation, ça ?

Monsieur le MAIRE. - Madame TRINQUET.

Madame Monique TRINQUET. - Effectivement, c'est vraiment de l'éducation. Sur ce projet, l'équipe a choisi cette intervention dans les écoles où les enfants avaient le plus de difficultés. Parce que l'on sait que le travail sur soi, le travail sur l'écoute, le travail en groupe, respecter l'autre, c'est vraiment un projet qui va dans le sens de l'éducation des enfants pour qu'ils se respectent les uns et les autres, qu'ils travaillent ensemble. C'est vraiment un projet très intéressant. D'ailleurs, les enseignants font remonter que les élèves qui ont assisté à cette activité sont beaucoup plus attentifs à l'enseignement et à l'éducation quand ils retournent en classe. C'est un choix qui correspond au bien-être de certains enfants.

Monsieur Marc THOMAS. - Non, mais honnêtement, Madame TRINQUET, je suis d'accord, mais au lieu de faire des exercices de sophrologie et de se gratter l'oreille derrière la tête avec l'orteil... je ne sais pas ce qu'ils veulent en faire. Il faudrait plutôt se poser des questions sur la vraie éducation. Si les enfants sont vraiment aussi perturbés que cela, c'est qu'il y a peut-être un problème en amont. D'accord ? C'est peut-être un problème au niveau de la scolarité. Mais, là, franchement, la sophrologie, je suis désolée, pour moi, cela ne passe pas.

Monsieur le MAIRE. - Madame DUMAS a demandé la parole, et après, j'interviendrai.

Madame Cécile DUMAS. - Bonsoir. La sophrologie, cela les met dans des conditions où ils vont être effectivement plus attentifs. De fait, ils vont apprendre de façon plus aisée.

Après, je crois que l'on peut y passer toute la soirée, là. Si à chaque question, on cherche à rendre les contenus absurdes, on peut y aller sur tout. Le problème, c'est que l'on va aller se coucher très tard. Alors, Nuit Métis, cela ne sert à rien. La sophrologie, cela ne sert à rien. Oui, on peut tout caricaturer ! Vous vous rendez-compte quand même que la sophrologie, si on la fait venir à l'école, ce n'est pas parce qu'il y a trois allumés d'instit' qui ont pensé que « allez, pourquoi pas ? » Il est prouvé au niveau de l'évolution de l'enfant que cela répond à un besoin. Moi, à un moment donné, je ne me permettrais pas de caricaturer à ce point-là, par exemple, l'action - alors, je prends au hasard, parce que je sais que vous en êtes un spécialiste - de gardiennage. Je ne me permettrais pas de dire « à quoi cela sert ? Le mec est planté là et il ne fout rien » ! Voilà. Vous voyez, parce que je pense que derrière ce que je vois et ce que je perçois, il doit y avoir un intérêt à la chose. Après, si l'on caricature tout, on ne va pas s'en sortir !

Monsieur le MAIRE.- Attendez, je vais vous donner la parole. Monsieur THOMAS, vous avez la parole.

Monsieur Marc THOMAS.- Ce n'est pas une question de caricaturer. C'est une question que, pour moi, je pense que le problème est en amont. Si les enfants sont aussi perturbés que cela, ce n'est pas de l'emplâtre qu'il faut. Il faut se préoccuper de ce qui se passe. Je pense que c'est en amont.

Monsieur le MAIRE.- Monsieur THOMAS, je vais essayer de vous répondre sans caricaturer. Le souffle et la respiration, cela fait partie de programmes éducatifs depuis bien longtemps, pas simplement dans la musique, pas simplement dans le chant, mais aussi dans le domaine de la sécurité, dans le domaine de l'expression, dans le domaine du rythme de lecture, etc. Depuis très longtemps, la sophrologie – et nous faisons avec l'association du Pays d'Aix parce qu'il y a beaucoup d'étudiants -, cela permet pour des enfants très actifs (et il en existe, pas plus qu'hier, mais on les repère plus vite)... Vous savez, ces enfants très agités, hyperactifs, qui peuvent être liés à une maladie particulière ou simplement à des situations particulières. Les enseignants de nos écoles nous ont démontré, et après tout, Monsieur THOMAS, nous allons quand même faire confiance, en tout cas, moi, je fais confiance aux professeurs ou instituteurs des écoles pour mener à bien les programmes scolaires et savoir ce qu'il faut en termes de projet pédagogique. Eh bien, nous continuerons à leur apporter ce soutien. Et il se trouve que ce projet – il fallait y penser ! – de sophrologie permet d'avoir de bons résultats dans certaines écoles de notre ville. Il y en a plusieurs qui suivent cela, quel que soit leur quartier. Cela permet aux enseignants d'avoir de meilleures relations.

Madame DUMAS, vous vouliez conclure.

Madame Cécile DUMAS.- Après, là où je vous suis, Monsieur THOMAS, c'est que des enfants qui naissent dans un milieu où le frigo est plein, dans une sécurité affective, dans une sécurité sociale, du coup, ils n'auraient pas besoin de sophrologie.

Monsieur le MAIRE.- Ce n'est pas sûr, ce n'est pas sûr. En tout cas, on ne va pas se disputer pour la sophrologie, parce que je vais donner une séance à tout le monde. Je vous propose de suivre cette programmation qui va s'adresser à plusieurs centaines d'enfants et de classes dans nos écoles. Je vous remercie de vos interventions. Si vous souhaitez découvrir cela un jour, eh bien, pourquoi pas ? Vous demandez à Monique TRINQUET qui a été directrice d'école de vous expliquer, et peut-être même de faire une séance avec vous. Merci, Monique. Je sais que vous y êtes favorable.

Est-ce que je peux passer au vote ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Deux. Le reste, à l'unanimité. Je vous remercie.

Il est à présent procédé au vote.

VOTE

POUR : 32

(28 « Pour Miramas » + 3 « Rassemblement Bleu Marine pour Miramas »
+ 1 « Madame Cécile DUMAS »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 2

(1 « Monsieur Marc THOMAS » + 1 « Madame Nathalie ARZIAL »)

Monsieur le MAIRE. - Monique, on continue, avec les petits déjeuners.

N° 15 — MISE EN ŒUVRE DU DISPOSITIF « PETITS DÉJEUNERS » - APPROBATION DE LA CONVENTION ET AUTORISATION DONNÉE A MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER

Rapporteur : Madame Monique TRINQUET

Madame Monique TRINQUET procède à une lecture succincte du rapport.

Monsieur le MAIRE. - Oui, Madame TRINQUET, c'est un sujet éminemment important. Pourquoi faisons-nous ces petits déjeuners, même si c'est un dispositif national ? Nous avons une utilité quand même très précise.

Madame Monique TRINQUET. - Le Ministère a demandé aux communes de mettre en place ce dispositif, d'abord dans des quartiers d'éducation prioritaire. La ville de Miramas, comme on l'a vu précédemment, a fait un autre choix. Elle met en place ce dispositif dans toutes les écoles une fois par semaine. Ce dispositif correspond à un travail que la Ville a mis en place depuis de nombreuses années sur le temps de repas, puisque l'on a une éducation à l'alimentation, au bien-être des enfants. On est dans un projet recyclable, zéro déchet. On a tout un travail autour de l'alimentation, du bien-être des enfants, de ce qu'il faut manger et de ce qu'il ne faut pas consommer. Ce projet de mise en place des petits déjeuners périscolaires est tout à fait dans le prolongement de toutes les actions que la Ville mène depuis de nombreuses années autour du repas et de l'alimentation, de la santé et du bien-être des enfants. Donc, voilà, ce sera fait.

Monsieur le MAIRE.- Nous avons donc décidé de le faire dans toutes les écoles de la Ville parce que nous nous sommes aperçus qu'il y avait des problématiques de diététique dans toutes les écoles de la Ville. Nous nous sommes aperçus aussi qu'il y avait des gamins qui venaient dans toutes les écoles de la Ville le ventre vide, voire avec un petit déjeuner absolument pas équilibré. Ce qui se passe, c'est qu'évidemment, dès 11 heures, l'enfant commence à s'agiter parce qu'il a faim, parce qu'il n'a pas mangé, non pas en volume, mais il n'a pas mangé suffisamment de choses diversifiées.

Ceci sera gratuit, nous l'avons décidé, sur toute la Ville. Je remercie la Direction et les services de la Commune qui se chargent, en plus, de ce dossier, qui n'est pas simple. On va le mettre en place. Évidemment, nous sommes suivis, avec l'Inspecteur de l'Éducation nationale, pour la mise en place de ce projet.

Est-ce que tout le monde est d'accord ? Il n'y a pas de question particulière ? Nous allons passer au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient. C'est adopté à l'unanimité.

En l'absence de question, il est procédé au vote.

VOTE

POUR : 34

(28 « Pour Miramas » + 3 « Rassemblement Bleu Marine pour Miramas »
+ 1 « Madame Cécile DUMAS » + 1 « Monsieur Marc THOMAS »
+ 1 « Madame Nathalie ARZIAL »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

N° 16 — CANDIDATURE DE LA VILLE DE MIRAMAS POUR L'OBTENTION DU LABEL VILLE EUROPÉENNE DU SPORT 2020 – MODIFICATION DE LA DÉLIBÉRATION N°186-2019 DU 4 SEPTEMBRE 2019

Rapporteur : Monsieur Jacques BAUDOUX

Monsieur Jacques BAUDOUX.- J'aimerais, avant de donner le détail de cette délibération, que vous annonciez la belle nouvelle. Je vous en prie.

Monsieur le MAIRE.- Jacques BAUDOUX va vous expliquer ce qu'il s'est passé. Par hasard, et en même temps, on est venu nous chercher. La Commission européenne, et

particulièrement une association qui est liée à la Direction de Bruxelles, reconnaît depuis deux, trois ou quatre ans, un certain nombre de communes qui font œuvre dans le domaine de la politique sportive. Il se trouve que nous avons reçu vendredi un label qui s'appelle « la ville européenne du sport ». Miramas va être la *City of the sport*. Nous sommes les seuls en Europe. Non, je ne sais pas parler anglais. Moi, c'est plutôt l'allemand. Nous serons la *City*, retenue par l'Europe pour être la ville européenne du sport, non pas simplement pour nos équipements, non pas simplement parce que l'on serait meilleurs que les autres, c'est parce qu'il y a un puissant mouvement associatif dans la Ville. Nous avons 11 000 licenciés dans la Commune pour une ville de 27 000 habitants. C'est énorme. Il y a une pratique sportive tous azimuts dans la Commune. Il y a des bénévoles et aussi des élus qui portent une politique publique dans le domaine du sport. Il y a surtout énormément de bénévoles qui s'engagent.

Que cela soit le sport santé, le sport sur ordonnance, le sport pour les seniors, le sport pour tous, pour les enfants, pour le handicap, nous avons développé un panel avec l'OMS (Office Municipal des Sports), que je salue aussi, un panel d'offres de sports grâce à nos clubs qui ont accepté de travailler avec nous là-dessus. C'est vrai, ils sont venus pendant trois jours pour étudier nos comptes, les volumes financiers que nous dépensions pour le sport, les résultats sportifs. Alors, nous ne sommes pas champions de France de foot, mais nous avons tout de même quelques champions du monde et quelques médaillés olympiques. Ce n'est pas rien.

Et puis, l'histoire sportive de la Ville, ce n'est pas que nous, ici, autour de la table. Nous avons une longue histoire dans cette commune. Et puis, ils sont repartis. Il y avait des Italiens, des Espagnols, des Allemands, des journalistes, des sportifs de haut niveau... Ils sont repartis et nous avons obtenu ce label. Nous en ferons une communication. Aujourd'hui, vous nous connaissez, nous sommes plutôt humbles. Nous avons fait une communication, mais nous irons le 10 décembre, avec une délégation et des journalistes d'ailleurs, recevoir ce prix européen. Je vous avoue que je remercie les services, le Directeur, ainsi que l'ensemble des élus, Jacques et Jérémie, et la Communication, d'avoir travaillé sur l'ensemble de ces projets, puisque la Ville est reconnue. Vous connaissez mon bonheur dès que les portes s'ouvrent d'aller chercher quelques moyens financiers, parce que ce label ouvre aussi des possibilités sur le plan européen. Cela passera par la Région, mais cela nous permettrait d'aller chercher quelques financements qui nous aideraient aussi à accélérer le processus de politique publique.

Monsieur Jacques BAUDOUX.- Ce label est la récompense de la politique globale en matière de sports menée par la Ville. Je résume pour reprendre les propos du Maire. C'est le sport accessible pour tous, à tous. C'est l'un des éléments qui ont fait que ce jury, qui

est venu pendant trois jours, a attribué ce label. Mais c'est un label qui est attribué pour des villes de strates de 20 à 30 000 habitants et ce n'est pas innocent par rapport à la délibération, puisque cette délibération nous oblige à revenir sur celle qui a été prise le 4 septembre 2019 par le Conseil municipal qui a approuvé des frais d'inscription à hauteur de 900 euros.

Seulement, entre-temps, le jury est revenu et a compté un et un les habitants de la ville de Miramas et a trouvé qu'il y en avait 26 000, et pas 20 000. Ce n'est pas le même tarif ! Ce n'est plus 900 euros, c'est le double. Il s'agit donc de rectifier la délibération qui a été prise en septembre 2019.

Monsieur Jacques BAUDOUX procède à une lecture succincte du rapport.

Monsieur le MAIRE.- Nous remercierons tous les clubs qui ont été évidemment vus, et en même temps, tous les clubs de la Ville qui participent. C'est pour eux, c'est le leur, de label. Ce n'est pas le nôtre en tant qu'élus, c'est le leur. On va les remercier pour cela.

Il est à présent procédé au vote.

VOTE

POUR : 34

(28 « Pour Miramas » + 3 « Rassemblement Bleu Marine pour Miramas »
+ 1 « Madame Cécile DUMAS » + 1 « Monsieur Marc THOMAS »
+ 1 « Madame Nathalie ARZIAL »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

POLITIQUE VILLE

N° 17 — CONVENTION 2019-2020 ENTRE L'UNIVERSITÉ D'AIX-MARSEILLE INSTITUT D'URBANISME ET D'AMÉNAGEMENT RÉGIONAL ET LA VILLE – AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER

Rapporteur : Monsieur Jean GUILLON

Monsieur Jean GUILLON procède à une lecture succincte du rapport.

Monsieur Jean GUILLON.- Nous vous proposons donc cette délibération. Cela ne nous coûte pas très cher, mais cela nous permet aussi de faire connaître notre ville, d'amener des étudiants avec leurs profs - c'est intéressant - et de voir aussi quelquefois l'approche qu'ils ont. Nous nous sommes aperçus, y compris en les faisant travailler, qu'il y avait une nouvelle approche avec la jeunesse. Ce n'est pas étranger à ce que l'on voit aujourd'hui dans les villes, les manifestations sur l'écologie, sur l'avenir de la planète. On s'aperçoit que par rapport aux équipes, certes d'il y a quelques années, ces jeunes commencent à avoir des idées. En fait, je crois que ce sont eux qui vont booster les aînés. C'est un peu ce que je voulais vous dire. Je trouve que c'est très intéressant.

Monsieur le MAIRE.- Bien ! Alors, nous allons signer, si vous en êtes d'accord, avec l'Université. Je rappelle évidemment que Madame Simone BONNAFOUS représente l'université de Marseille. Au nom de l'UFR de Droit et des Sciences politiques de l'université d'Aix-Marseille, représentée par son doyen, Monsieur Jean-Philippe AGRESTI. L'institut de l'urbanisme et d'aménagement régional est représenté par son directeur, Angelo BERTONI.

Nous accueillerons tous ces jeunes. Et vendredi, d'ailleurs, pour la séquence de l'année dernière, je me rends avec certains à Marseille, à l'université, puisqu'ils vont faire leur compte rendu. En fonction de leur compte rendu, ils seront jugés par des universitaires. Nous avons promis de venir les écouter.

Y a-t-il des questions particulières ? Il n'y a pas de question. Ce sera donc la quatrième ou cinquième génération, je ne sais plus.

Monsieur Jean GUILLON.- La cinquième, mais comme avant, on avait travaillé aussi avec l'université d'Aix... Je ne me rappelle plus le nom.

Monsieur le MAIRE.- Bien, nous pouvons passer au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est approuvé à l'unanimité.

En l'absence de question, il est procédé au vote.

VOTE

POUR : 34

(28 « Pour Miramas » + 3 « Rassemblement Bleu Marine pour Miramas »

+ 1 « Madame Cécile DUMAS » + 1 « Monsieur Marc THOMAS »

+ 1 « Madame Nathalie ARZIAL »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

**N° 18 – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION AU CENTRE SOCIOCULTUREL JEAN GIONO
DANS LE CADRE DE LA JOURNÉE « LES ANNÉES POL'VILLE À MIRAMAS » 2ÈME
ÉDITION**

Rapporteur : Madame Martine ARFI

Madame Martine ARFI procède à la lecture du rapport.

Monsieur le MAIRE.- Cela a donc été fait à La Poudrerie. À un moment donné, il y avait plus de 80 ou 100 personnes. Toutes les institutions et collectivités territoriales étaient là.

Madame Martine ARFI.- Oui, il y a eu des échanges toute la journée.

En l'absence de question, il est procédé au vote.

VOTE

POUR : 34

(28 « Pour Miramas » + 3 « Rassemblement Bleu Marine pour Miramas »
+ 1 « Madame Cécile DUMAS » + 1 « Monsieur Marc THOMAS »
+ 1 « Madame Nathalie ARZIAL »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

**N° 19 – DÉLÉGATION DE LA MAITRISE D'OUVRAGE DES TRAVAUX DE
DÉCONSTRUCTION DU BÂTIMENT DÉNOMMÉ « SODIM »**

Rapporteur : Madame Martine ARFI

Madame Martine ARFI procède à la lecture du rapport.

Monsieur le MAIRE.- Il s'agit de la troisième, parce qu'il y a déjà eu des opérations engagées depuis maintenant deux ans de la rénovation urbaine n°2 de la Ville, soit un projet qui fait 180 millions d'euros de rénovations (logements, copropriétés, équipements

publics, voiries, réseaux et tout le reste). Là, l'idée est le développement économique, bien sûr. C'est le SODIM. Tout le monde a connu SODIM pour les plus anciens. Il s'est arrêté et maintenant, c'est devenu quelque chose qu'il fallait absolument enlever. Ce n'est pas encore fait, entre le coup de pioche et la décision que l'on prend, il va se passer quelques études. Et notamment, nous avons découvert, cher Monsieur REBOUL, une ligne à haute tension, enterrée, du type ERDF. Là, on sait que l'on va avoir quelques discussions pour les faire intervenir.

En l'absence de question, il est procédé au vote.

VOTE

VOTE

POUR : 34

(28 « Pour Miramas » + 3 « Rassemblement Bleu Marine pour Miramas »
+ 1 « Madame Cécile DUMAS » + 1 « Monsieur Marc THOMAS »
+ 1 « Madame Nathalie ARZIAL »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

ENVIRONNEMENT

N° 20 — APPROBATION DE LA CONVENTION-CADRE RELATIVE À LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME D'INTÉRÊT GÉNÉRAL ISTRES-OUEST PROVENCE DE LUTTE CONTRE LA PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE À VOLET HABITAT DÉGRADÉ ET MAINTIEN À DOMICILE 2020-2022

Rapporteur : Monsieur Christian PEYRO

Monsieur Christian PEYRO procède à la lecture du rapport.

Monsieur le MAIRE.- Y a-t-il des questions pour aider les propriétaires et copropriétaires, notamment quand il s'agit de logements très abîmés et qui n'en auraient pas les moyens ? Tout cela est sujet, évidemment, à des financements publics à travers l'Agence nationale de l'habitat, l'Anah. C'est vraiment un sujet extrêmement important pour nous. C'est

pour cela que nous avons décidé de l'accompagner, car il faut que l'on travaille encore plus vite là-dessus, sur tout le centre-ville, dans le cadre de la rénovation du centre-ville.

Y a-t-il des questions particulières ? Oui, Madame DUMAS.

Madame Cécile DUMAS.- J'aurais juste un commentaire. Nous étions en Commission et nous avons souligné la nécessité, effectivement, d'accompagner avec un guichet sur la Ville, pour les gens qui se renseignaient sur les modalités, pour monter les dossiers.

Monsieur le MAIRE.- Oui, effectivement, vous êtes intervenue en Commission municipale pour nous demander cela. Nous avons travaillé depuis. Monsieur PEYRO l'a fait dans l'avion. Il avait beaucoup de temps. Il est revenu avec sa proposition de mettre en place un dispositif d'information. Il s'agit d'accompagner les propriétaires dans le débat juridico-administratif pour aller très, très vite, parce qu'il y a une évaluation du reste à charge. Le but du jeu pour nous est d'aller chercher le maximum de subventions et que le reste à charge soit le plus faible.

Nous passons au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est approuvé à l'unanimité. Je vous remercie de soutenir cette politique publique.

Il est à présent procédé au vote.

VOTE

POUR : 34

(28 « Pour Miramas » + 3 « Rassemblement Bleu Marine pour Miramas »
+ 1 « Madame Cécile DUMAS » + 1 « Monsieur Marc THOMAS »
+ 1 « Madame Nathalie ARZIAL »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

N° 21 — ADHÉSION DE LA COMMUNE DE MIRAMAS AU CONSEIL NATIONAL DES VILLES ET VILLAGES FLEURIS

Rapporteur : Madame Géraldine BUTI

Madame Géraldine BUTI procède à la lecture du rapport.

Monsieur le MAIRE.- Bien, 450 euros de cotisation, en sachant que nous avons combien de fleurs ? Trois. Nous savons que la quatrième dépend, non pas de la qualité de ce que vous faites, les uns et les autres, Madame et Monsieur le Directeur, mais d'un petit problème qui s'appelle « l'hôtellerie ». Et je suis heureux de vous dire ce soir - la deuxième bonne nouvelle ! - que le dépôt de permis de construire de l'hôtel - non pas quatre étoiles, j'ai lu cela quelque part (ils voulaient peut-être qu'il y ait un cinq étoiles), mais nous n'avons fait qu'un
trois étoiles + - a été déposé au service de l'Urbanisme de la Ville pour une construction qui se trouvera du côté de la Péronne. J'espère dans les mois qui viennent que nous ayons un deuxième permis de construire pour un autre hôtel, celui-ci, un deux étoiles proche de la gare qui permettrait d'avoir deux niveaux de prestations pour les plus petits budgets dans le cadre de la rénovation urbaine de la Commune et du centre-ville.

En l'absence de question, il est procédé au vote.

VOTE

POUR : 34

(28 « Pour Miramas » + 3 « Rassemblement Bleu Marine pour Miramas »
+ 1 « Madame Cécile DUMAS » + 1 « Monsieur Marc THOMAS »
+ 1 « Madame Nathalie ARZIAL »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

TECHNIQUE

N° 22 — SORTIE D'INVENTAIRE ET MISE À LA RÉFORME DE DIVERS MATÉRIELS EN VUE DE LEUR CESSIION GRATUITE AU LYCÉE D'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL LES ALPILLES – AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER LA CONVENTION

Rapporteur : Madame Géraldine BUTI

Madame Géraldine BUTI procède à la lecture du rapport.

En l'absence de question, il est procédé au vote.

VOTE

POUR : 34

(28 « Pour Miramas » + 3 « Rassemblement Bleu Marine pour Miramas »
+ 1 « Madame Cécile DUMAS » + 1 « Monsieur Marc THOMAS »
+ 1 « Madame Nathalie ARZIAL »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

N° 23 — APPROBATION DU ROLE IRRIGATION 2019

Rapporteur : Madame Géraldine BUTI

Madame Géraldine BUTI procède à la lecture du rapport.

En l'absence de question, il est procédé au vote.

VOTE

POUR : 34

(28 « Pour Miramas » + 3 « Rassemblement Bleu Marine pour Miramas »
+ 1 « Madame Cécile DUMAS » + 1 « Monsieur Marc THOMAS »
+ 1 « Madame Nathalie ARZIAL »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

URBANISME

**N° 24 — CONCERTATION PRÉALABLE A LA CRÉATION ET A L'EXTENSION DE
TERMINAUX DE TRANSPORT COMBINE**

Rapporteur : Monsieur Daniel HIGLI

Monsieur Daniel HIGLI.- C'est une délibération très importante dans le développement économique qui pourra probablement nous aider aussi dans le travail que l'on est en train de faire pour maintenir, voire développer le fret de Miramas.

Monsieur Daniel HIGLI procède à la lecture du rapport.

Monsieur le MAIRE.- C'est la partie jaune à droite, sur le plan.

Monsieur Daniel HIGLI poursuit la lecture du rapport.

Monsieur le MAIRE.- Y a-t-il des questions ? Monsieur REBOUL.

Monsieur Hervé REBOUL.- J'ai trois questions qui me perturbent. C'est bien de faire des projets comme ceux-là, mais il faudrait aménager aussi les voiries qu'il y a autour.

Ma deuxième question : est-ce que l'arrivée du rail va réduire les poids lourds ? C'est une question que je pose, d'écologie.

Ma troisième question : est-ce que toute cette surface ne va pas réduire l'absorption des sols, comme d'habitude ?

Voilà, c'est tout.

Monsieur le MAIRE.- Bien. Y a-t-il une autre question ? Je répondrai, bien sûr. Il n'y a pas d'autre question. Globalement, de quoi s'agit-il ? Il s'agit de mettre ce que l'on appelle les « caisses mobiles », sur les trains. Vous savez que nous sommes la gare de triage du port, et donc ses volumes augmentent. L'idée, évidemment, parce que l'on a de grands logisticiens, c'est de mettre des caisses qui sont sur les camions, avec des grues, sur le train et inversement.

Tout ce qui développera l'attrait ferroviaire, évidemment, pour ce qui nous concerne (mais j'imagine que tout le monde ici autour de la table), nous y sommes favorables. Est-ce que cela va diminuer les poids lourds ? Il faudra voir.

Mais là où vous avez raison, cela ne vous a pas échappé, sauf que la partie miramasséenne, c'est celle que vous voyez à gauche. Nous, en fait, je vous montre. Allez !

Monsieur le MAIRE se lève pour approcher l'écran.

Nous, tu m'arrêtes Jean, mais nous sommes déjà sur le pôle, ici. C'est notre partie. Là, c'est la partie gransoise. Sur notre partie, sur le report modal, comme on l'avait fait une première fois avec le soutien de la région et de Monsieur VAUZELLE, il y a longtemps, il y a plus de dix ans. Non, qu'est-ce que je raconte ? Quinze ans...

Nous, cela nous intéresse, parce que cela créera de l'activité ferroviaire. Cela permettra aussi que ces trains fonctionnent sur le triage.

Tout à l'heure, Daniel HIGLI a commencé, mais timidement, et après, il a été super. Il vous dit que dans le même temps, on travaille - tous les deux, en particulier - en relation avec les organisations syndicales et avec la SNCF, la Région, le Département, et sous l'autorité du Préfet à travers la DREAL, sur le réaménagement et la rénovation de la gare de triage de la Ville, pour qu'elle reste une capacité industrielle d'accueillir des trains et de faire partir plus tôt les caisses mobiles sur les trains.

En l'occurrence, tout à l'heure, j'ai reçu le directeur institutionnel d'Arcelor, avec qui j'ai discuté de l'avenir, évidemment, du ferroviaire, parce qu'Arcelor fait du fer, que le fer est plutôt transporté sur wagon, parce que sinon, on deviendrait fous. Ce n'est plus des 44 tonnes qu'il faudrait, mais des suites de camions. Donc, je l'ai rencontré et, évidemment, je lui ai demandé son soutien pour les investissements. Arcelor, ce n'est quand même pas rien dans le monde de la sidérurgie.

Alors, pour ce projet, nous n'en sommes qu'au début. C'est-à-dire que nous prenons là une délibération pour le constituer. Il devrait pouvoir être financé dans le cadre de la politique « Développement durable » de l'Europe qui s'articule sur l'intermodalité. C'est très technique. Cela veut dire en clair le rail, la route, le fluvial. Tout ne s'oppose pas, mais se complète.

Chaque collectivité va voter la même délibération - Grans, cela a été fait hier - pour que l'on puisse accéder à ces investissements et faire les travaux.

Mais je dis à chaque Miramasséen que ce projet, comme nous l'avons fait pour d'autres, sera à la Mairie constitué sous la forme d'une enquête publique : enquête environnementale, enquête ceci, enquête cela. Parce que, là, il y en a pour un paquet de temps. Moi, je ne veux pas estimer le temps, mais à mon avis... je n'ai rien dit !

Toutes les études doivent être lancées, et donc la Ville sera l'une des étapes de cette concertation. Tout Miramasséen pourra venir consulter ces études, etc.

Sur la partie haute, je vous rappelle – Merci, Monsieur REBOUL, vous qui connaissez les liquides et les fluides - que la ville de Miramas a remis dans son PLU (Plan local d'Urbanisme)...

Monsieur Jean GUILLON.- 17 % de terres agricoles en plus, et 25 % de terres naturelles. Il y a des gens qui ont dit qu'il paraît que l'on bétonne ! C'est une façon plutôt intéressante de bétonner.

Monsieur le MAIRE.- D'ailleurs, on a super bien bétonné. On a carrément enlevé une route et on a mis de la végétation. Et on va continuer !

Monsieur Hervé REBOUL.- Demandez à ceux qui se noient quand il y a la montée des eaux ! Voilà !

Monsieur le MAIRE.- Vous savez, le seul endroit où l'on peut se noyer, à Miramas, c'est sous le pont !

J'en profite pour rappeler à la SNCF que la passerelle que nous avons demandé de faire par le haut, c'est parce que nous savons que le passage souterrain sera forcément inondé, car dans le circuit de l'eau – je ne suis pas ingénieur -, on m'a appris que l'eau allait vers le point le plus bas ! Donc, essayez d'appeler SNCF pour leur dire !

Nous pouvons passer au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? D'ailleurs, est-ce que je vote ? Oui. Donc, à l'unanimité.

Il est à présent procédé au vote.

VOTE

POUR : 34

(28 « Pour Miramas » + 3 « Rassemblement Bleu Marine pour Miramas »
+ 1 « Madame Cécile DUMAS » + 1 « Monsieur Marc THOMAS »
+ 1 « Madame Nathalie ARZIAL »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

D/ LISTE DES DÉCISIONS DU MAIRE

Monsieur le MAIRE procède à la lecture des décisions prises pendant la dernière période.

E/ LISTE DES MARCHÉS

Monsieur le MAIRE procède à la lecture des marchés publics notifiés depuis le dernier Conseil municipal.

Monsieur le MAIRE.- Mesdames et Messieurs, je voulais vous dire... Madame DUMAS, est-ce que vous voulez prendre la parole tout de suite ?

Madame Cécile DUMAS.- Comme vous préférez.

Monsieur le MAIRE.- Bon, je ne sais pas. Madame Cécile DUMAS a la parole, et après, je vous donnerai une information.

Madame Cécile DUMAS.- Oui, Monsieur le Maire, excusez-moi. La question sur l'école me fait penser que je n'ai pas été une bonne élève, pour le coup, parce que je n'ai pas préparé, mais je tiens quand même à dire deux mots. Voilà. L'école n'est pas une tour d'ivoire. Elle est souvent la caisse de résonance des problématiques sociétales, problématiques pour lesquelles elle n'est pas toujours armée. Mais grâce à la détermination et au professionnalisme de ses acteurs, elle parvient à faire face en ne manquant pas aussi de transmettre des valeurs telles que la solidarité, la fraternité, la mutualisation, l'équité et la liste n'est pas exhaustive.

Aussi, dans ce contexte difficile que traversent les enseignants actuellement, avec le suicide de certains de nos collègues, je souhaiterais que nous renouvelions toute notre confiance et tout notre respect aux enseignants de notre ville, ainsi qu'à leur équipe d'encadrement et notamment aux directeurs d'écoles.

Monsieur le MAIRE.- Je pense, Madame, que nous tous, nous pouvons nous associer à votre vœu, surtout les membres de cette noble assemblée. Nos instituteurs sont précieux. C'est vrai, vous avez raison, nous avons été très marqués par le décès et le suicide d'une directrice d'école. Depuis, d'autres sont arrivés, ce qui est quand même évidemment malheureux.

Mes chers collègues, je terminerai par la chose suivante...

Madame Marie-Pierre VIAL.- Est-ce que tu as fait une motion ?

Monsieur le MAIRE.- Non, elle nous a donné un vœu, Madame Marie-Pierre VIAL, qui est en pleine forme. Donc, je vais finir, si tu me le permets. Juste une chose : au mois de juillet, nous avons pris, sentant le vent arriver, une décision collective d'une motion pour défendre la Trésorerie de la Ville. Cet été, je vous avais expliqué, nous avons eu au mois de juin ou au mois de juillet chez le sous-préfet, une information de la DGFIP nous expliquant que les Finances publiques allaient réorganiser les centres et les trésoreries. Évidemment, notre Trésorerie étant quand même assez faible, et il y avait un certain nombre de services qui allaient disparaître de cette Trésorerie. En clair, c'est la mort lente. Je la connais, l'histoire. Tout le monde la connaît ici, il n'y a pas besoin de sortir de Saint-Cyr.

Au mois de juillet, on a fait un certain nombre de choses. Et surtout, le 23 septembre 2019, en revenant, j'ai lu dans *La Gazette des communes* – qu'il faut lire –

surtout l'intervention du ministre du Budget, Monsieur DARMANIN, qui est le ministre de tutelle du Budget, le ministre de tutelle de la Trésorerie, qui a décidé finalement de ne pas fermer les trésoreries si les élus n'étaient pas d'accord. Vous imaginez, je lui fais confiance.

Donc, je vous annonce que le 4 octobre 2019, j'ai écrit à Monsieur DARMANIN en lui rappelant peut-être que la Trésorerie départementale n'avait pas suffisamment entendu ma voix. Pourtant, quelquefois, elle porte. Et je me fais la voix de tous, puisque nous avons voté tous ensemble. Je lui ai écrit que la ville de Miramas et l'ensemble du Conseil municipal à l'unanimité des corps politiques constitués ici, étaient d'accord pour faire en sorte que la Trésorerie reste.

La Trésorerie, ce n'est pas simplement les relations avec la Ville, parce que tout devient électronique, maintenant, les budgets, les payes, etc. Comme tout est électronique, tout est contrôlé maintenant par la Cour des comptes. C'est plus facile. Ce n'est pas ça. La Trésorerie est un élément important du Service public local, dont les Miramasséens ont besoin. Il y a besoin plus qu'ailleurs de gens formés qui reçoivent les Miramasséens quand, maintenant, les impôts ne se font que sur Internet. Il y a une complexité administrative qui est tombée là-dessus. Nous avons besoin d'avoir des agents capables de répondre. Nous avons aussi besoin d'avoir des gens qui prennent les sous. Nous avons besoin d'avoir des réponses à donner, et des contrôles à faire.

Nous avons donc décidé d'écrire au ministre. J'essaierai de le rencontrer. Tous les maires du département à travers l'Union des maires ont décidé - et je crois dans toute la France, d'ailleurs - de demander un moratoire ou quelque chose comme ça. Mais il est évident que je ne suis pas idiot, la technologie évolue. Dans les villes, il n'y a pas que les villes rurales où le service public est important. Il y a aussi des villes populaires où le service public est important, et les villes populaires qui sont au pourtour de grandes agglomérations comme Marseille, Aix, eh bien, elles ont besoin d'avoir des services intégrés de l'État, sur place.

Donc, je vous tiendrai au courant au prochain Conseil municipal. On va essayer de se battre. Nous allons aller sur le terrain, pour rencontrer aussi les Miramasséens et l'intersyndicale nous a évidemment contactés pour participer avec elle, chose que nous avons faite il y a plus de deux ans, avec Mireille MIZOULE, puisque nous avons récolté 6 000 soutiens de la Ville concernant ce projet.

Nous allons repartir pour dire aux Miramasséens : « *Aidez-nous, parce que l'on ne lâche rien* ». Évidemment, nous nous battons pour conserver cela.

Le prochain Conseil municipal aura lieu le 20 novembre. Je remercie tous les élus, je remercie tous les citoyens éclairés qui viennent le soir, tard, écouter le Conseil municipal.

Étant donné que les questions sont épuisées, je peux donc lever la séance !
Bonne soirée ! Merci aux services.

La séance est levée à 20 heures 40.

Monsieur le Maire

A handwritten signature in blue ink, consisting of a vertical line on the left, a horizontal line across the middle, and a diagonal line extending from the bottom left towards the right.

Le Secrétaire de séance

A handwritten signature in black ink, appearing to be a stylized name or set of initials.